

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/2022

Référence
D2022_18

Objet de la délibération
Avis sur demande d'autorisation environnementale concernant un projet de remplacement de 4 éoliennes avec ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint Liphard

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation
24/06/2022

Date d'affichage
24/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 19/07/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 12 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane

Absents : M. MALLET Jean-Yves, M. FLEUREAU Eric

Excusés : M. MARTIN Joseph (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine), M.STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme DESFORGES Anne-Claire)

A été nommé(e) secrétaire : M. MORGEAT Guillaume

Objet de la délibération :

Avis sur demande d'autorisation environnementale concernant un projet de remplacement de 4 éoliennes avec ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint Liphard présentée par la société " SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSE"

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 25 mai 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique formulée par la société "SAS Parc Eolien de Blancfossé" en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, le conseil municipal doit faire connaitre son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 09 Août 2022.

Madame le Maire informe donc le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis **FAVORABLE** pour le projet concernant le remplacement de 4 éoliennes avec ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte saint Liphard

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/07/2022
Le Maire
Delphine BRUCHET

